

## Préavis N° 21 - 2017 au Conseil communal

**Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais,  
Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney**

Aménagements routiers, renouvellement des conduites  
industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux

Crédit complémentaire

**Crédit demandé CHF 890'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction des travaux et des services industriels,  
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. N. Leuba, Conseiller municipal

Pully, le 11 octobre 2017

---

## Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Aspects financiers _____	4
2.1. Comparatif entre le préavis et la projection de fin de chantier ___	4
2.2. Justificatif de la demande de crédit complémentaire _____	5
3. Communication _____	5
4. Programme de législature _____	5
5. Conclusions _____	6

Madame la Présidente  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le 19 novembre 2014, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 24-2014 du 8 octobre 2014 intitulé « *Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux* » et octroyait à la Municipalité un crédit de CHF 7'341'930.00 réparti comme suit :

Aménagements urbains	CHF	175'000.00
Réseau des routes	CHF	2'290'905.00
Réseau d'éclairage public	CHF	89'559.00
Ordures ménagères et déchets	CHF	108'395.00
Réseau d'évacuation des eaux	CHF	3'992'870.00
Réseau d'eau potable	CHF	287'412.00
Réseau d'électricité (BT)	CHF	397'789.00
<b>Total général (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>7'341'930.00</b>



*Av. de Villardin*

Des travaux de génie civil « divers et imprévus » plus élevés qu'attendu nécessitent un montant global supplémentaire de CHF 890'000.00 pour financer l'achèvement de cet important chantier.

## 2. Aspects financiers

### 2.1. Comparatif entre le préavis et la projection de fin de chantier

Le tableau ci-dessous informe votre Conseil du dépassement prévisible du crédit alloué, en détaillant les dépenses projetées à la fin du chantier pour chaque réseau.

Réseaux <sup>(1)</sup>	Préavis	Projection fin de chantier <sup>(2)</sup>	Ecart	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]
Aménagements urbains	175'000.00	175'000.00	0.00	0 %
Routes	2'290'905.00	2'551'659.00	260'754.00	11 %
Eclairage public	89'559.00	48'456.00	- 41'103.00	- 46 %
Ordures ménagères et déchets	108'395.00	118'538.00	10'143.00	9 %
Evacuation des eaux	3'992'870.00	4'639'224.00	646'354.00	16 %
Eau potable	287'412.00	268'066.00	- 19'346.00	- 7 %
Electricité (BT)	397'789.00	430'987.00	33'198.00	8 %
<b>TOTAUX TTC</b>	<b>7'341'930.00</b>	<b>8'231'930.00</b>	<b>890'000.00</b>	<b>12 %</b>
<b>Total dépassement TTC</b>			<b>890'000.00</b>	<b>12 %</b>

<sup>(1)</sup>La répartition des montants entre les différents services est communiquée à titre indicatif et sera arrêtée lors du décompte final.

<sup>(2)</sup>Les projections sont calculées sur la base de décomptes des travaux effectués à fin août 2017.

Selon la norme SIA 118 qui fixe les conditions générales pour l'exécution des travaux de construction, le décompte final des travaux de génie civil devra être transmis par l'entreprise de génie civil à la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) au plus tard 2 mois après la réception de l'ouvrage.

La réception de l'ouvrage étant prévue pour le mois de novembre 2017, le décompte final devra parvenir à la DTSI courant janvier 2018. Puis, cette dernière aura un délai d'un mois pour valider ou corriger le document. Ces délais induisent que le coût final du chantier sera définitivement arrêté en février-mars 2018.

Dans le but d'anticiper les coûts finaux du chantier, plusieurs séances de négociation ont eu lieu durant l'été avec l'entreprise de génie civil. A fin septembre, il a été constaté un important dépassement prévisible, objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Ce sont les postes « routes » et « évacuation des eaux » qui présentent des dépassements importants. Les économies prévisibles sur les autres postes ne suffisent malheureusement pas à compenser les surcoûts des travaux de génie civil pour ces deux réseaux.

---

## 2.2. Justificatif de la demande de crédit complémentaire

Les montants des travaux estimés lors de l'élaboration du préavis N° 24-2014 comprenaient des « divers et imprévus » de l'ordre de 7 %. Ce pourcentage, utilisé habituellement par la DTSI lors de l'élaboration de préavis concernant des travaux de génie civil, suffit généralement à couvrir les éléments que l'on ne peut identifier qu'en cours d'exécution.

Pour ce chantier, d'une grande complexité, les « divers et imprévus » usuels ne suffiront pas à couvrir l'intégralité des travaux à réaliser.

Afin d'achever les travaux prévus dans le préavis N° 24-2014, la Municipalité sollicite une demande de crédit complémentaire de CHF 890'000.00 qui représente environ 12 % du crédit alloué par le préavis N° 24-2014.

Les principaux éléments non prévisibles rencontrés lors de l'exécution du chantier, à l'origine de la présente demande de crédit complémentaire, sont résumés comme suit :

- présence d'une importante nappe phréatique découverte sous le ch. de Villardin qui a nécessité des études complémentaires, des constats de bâtiments adjacents, des forages de reconnaissance et un abaissement de la poche d'eau à l'aide d'un système de pompage utilisant des tuyaux verticaux (Wellpoints) ;
- très grandes difficultés de réalisation des canalisations d'assainissement de l'av. de Villardin (fouilles en profondeur à proximité de l'ancien collecteur à conserver provisoirement en fonction, branchements aux riverains privés très complexes) ;
- réalisation de divers ouvrages de soutènement rendus nécessaires en cours de chantier pour des raisons de sécurité ou d'opportunité ;
- le maintien de la circulation, notamment celle des bus, sur les différentes routes citées en titre a engendré des frais de sécurité et conduit à la réalisation d'un nombre d'étapes de chantier plus important que prévu.

## 3. Communication

---

Ce projet ne nécessite pas d'action particulière de communication.

## 4. Programme de législature

---

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité 2016-2021 : renouveler les infrastructures souterraines selon les priorités définies dans le plan des investissements.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 21-2017 du 11 octobre 2017,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 890'000.00 TTC destiné à achever les travaux d'aménagements routiers, de renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux à l'av. de Villardin, aux ch. de la Joliette (Sud), Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités prévues dans le préavis N° 24-2014.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner